

Forêt domaniale de l'Isle-Adam

1^{er} juin 2015

Coupes 2015

LA FORET DE L'ISLE-ADAM - CARTE D'IDENTITE

- Grande de 1.547 hectares,
- composée principalement de chênes (56% des peuplements), de châtaigniers, charmes, tilleuls et hêtres,
- abrite plusieurs mares qui amènent une grande richesse floristique et faunistique (Bondrée apivore, Pic Noir, Pic Mar...), amphibiens (Triton crêté, Triton palmé...),
- présence de chevreuils et sangliers,
- 25 km de sentiers de randonnées, 6 km de pistes cyclables et 25 km de pistes cavalières,
- fragilisée par une proportion trop importante de peuplements âgés, la forêt de l'Isle-Adam doit être rajeunie.

Afin de bien intégrer les attentes du public parfois inquiet des interventions forestières pratiquées, l'ONF a réalisé une **étude paysagère** qui a fait un diagnostic du contexte et des paysages, a identifié les éléments structurants afin de donner des orientations paysagères à l'échelle de la forêt pour minimiser l'impact des exploitations forestières.

L'ONF renouvelle les arbres de la forêt de l'Isle-Adam

Suite à un inventaire réalisé en 2014 dans les zones de la forêt autour du carrefour du Pavillon de Paris, l'ONF a identifié des peuplements arrivés à maturité.

Le renouvellement de ces arbres est nécessaire car à court terme, la plupart des chênes vont mourir. Certains sont déjà morts sur pied.

Des exploitations et des interventions sylvicoles **vont commencer en 2015**.

Elles permettent de tenir l'effort de rajeunissement prévu par le document de gestion durable de la forêt, établi pour la période de 2008-2027.

Les parcelles 16, 17, 18, vont bénéficier d'une nouvelle génération d'arbres

Ces parcelles sont caractérisées par :

- des arbres arrivés à un stade de maturité avancé qui dépérissent,
- un déficit de chênes semenciers,
- un sous-étage vieilli assez dense de tilleuls, noisetiers et charmes.



Les parcelles 16, 17 et 18 sont composées de taillis de tilleuls

Des **coupes rases sont programmées** : elles consistent à couper tous les arbres pour laisser place à une nouvelle génération d'arbres.

Elles seront morcelées dans l'espace et étalées dans le temps.

Préalablement à ces coupes rases, l'ONF avec sa filiale Bois Énergie va procéder à **l'exploitation du taillis** (arbres issus de rejets de souches) et **des petits arbres**. Cette coupe débutera **en juin 2015**.

Forêt domaniale de l'Isle-Adam

1^{er} juin 2015

Coupes 2015

Illustration d'une coupe de régénération



Une forêt d'arbres
vieillissants

Les arbres arrivés
à maturité sont
coupés

Une forêt renouvelée

Plantations



Les plants sont protégés par des manchons

Suite aux coupes rases, l'ONF procèdera à la plantation de chênes, mélangés à des arbres fruitiers

Après la coupe des parties les plus pauvres, l'ONF réalisera des plantations.

Merisiers, alisiers, pommiers... seront plantés à côté des chênes (essence majoritaire), pour favoriser la biodiversité de la forêt.

Auparavant, après la coupe, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.

Celle-ci sera protégée de la dent des cervidés et des lapins grâce à des protections individuelles appelées **manchons** : ce type de protection met en évidence le reboisement pour l'utilisateur et évite le principe des clôtures qui interdisent l'accès à certaines zones de la forêt.

La régénération de la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en œuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la nouvelle forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres, réalisée de main d'hommes.

C'est le cas des parcelles 16, 17, 18.

Forêt domaniale de l'Isle-Adam

1^{er} juin 2015

Coupes 2015

La fréquentation de la forêt de l'Isle-Adam

Ce secteur de la forêt des parcelles 16, 17, 18 est très fréquenté.

Trois types de fréquentation sont identifiés, avec des attentes spécifiques :

- **Les riverains** des quartiers des Bonshommes et de Nogent qui pratiquent des promenades pédestres régulières en boucles de 1 à 5 km (15 min à 1h30).

Ce public peut être « choqué » par la perception de coupes trop vastes.

- **Les personnes** qui se rendent en forêt **en voiture**, y accédant par les parkings de la RD 64, en prolongement de l'avenue de Paris. Leur promenade pédestre ou cycliste est assez longue (1 heure à ½ journée par beau temps).

Ce public est moins sensible aux changements de paysages.

- **Les cavaliers**, nombreux, qui parcourent la forêt depuis les centres équestres.

Ce public est sensible aux désagréments des exploitations forestières.

Le maintien des paysages forestiers sera recherché lors des prochaines coupes

Localisées à proximité de l'Isle-Adam, les zones concernées par les coupes à venir sont très fréquentées par des usagers, promeneurs, cavaliers...aux besoins différents.

L'ONF prend en compte ces besoins grâce à **l'étude paysagère réalisée en 2014**. Celle-ci donne des orientations paysagères à l'échelle de la forêt.

Ainsi, concernant les parcelles en question :

- les surfaces à couper et à planter sont éclatées dans l'espace,
 - les coupes sont étalées dans le temps,
 - le contour de ces zones est étudié pour s'affranchir de formes trop géométriques et pour limiter la perception des étendues ouvertes,
 - des écrans d'arbres ne seront pas systématiquement conservés le long des chemins et layons forestiers,
 - quelques gros arbres sains seront gardés en bord de chemin : ces éléments de patrimoine sont d'un grand intérêt paysager.
- Cependant, dès que leurs branches commenceront à sécher, l'ONF sera contraint de les retirer pour des raisons de sécurité.

On diversifie ainsi la promenade en offrant des paysages de clairières avant de replonger dans la « forêt profonde ».

Les coupes sont programmées en deux temps

- **L'exploitation du taillis et de certains arbres** va démarrer en juin 2015. Elle se fera par des bûcherons. Les bois seront regroupés en tas par une pelle à chenille et resteront dans les parcelles pendant 3 mois. Ils seront ensuite évacués à la rentrée 2015 par la Route Forestière des Bonshommes. Destinés au bois énergie pour la chaufferie de l'aéroport de Roissy, les bois seront transformés en plaquettes, directement en forêt.

Forêt domaniale de l'Isle-Adam

1^{er} juin 2015

Coupes 2015



Le bois est entreposé en bord de chemin

- **Les coupes rases** se poursuivront au **2nd semestre 2015**. Elles seront réalisées par l'ONF, en « bois façonné ».

Les bois seront stockés en bord de chemin, à proximité des parcelles avant d'être transportés.

Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Les parcelles seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois va rester à terre dans les parcelles avant d'être évacué puis stocké en bord de chemin avant d'être transporté.

A l'issue du chantier, qui durera plusieurs mois, les lieux seront remis en état.

L'exploitation du bois fait partie de la vie de la forêt.

Utilisation du bois

Concernant le taillis et les petits arbres, les bois seront utilisés pour le bois énergie.

Les autres bois, selon leur qualité seront utilisés pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois d'industrie ou bois d'œuvre pour les bois de qualité.

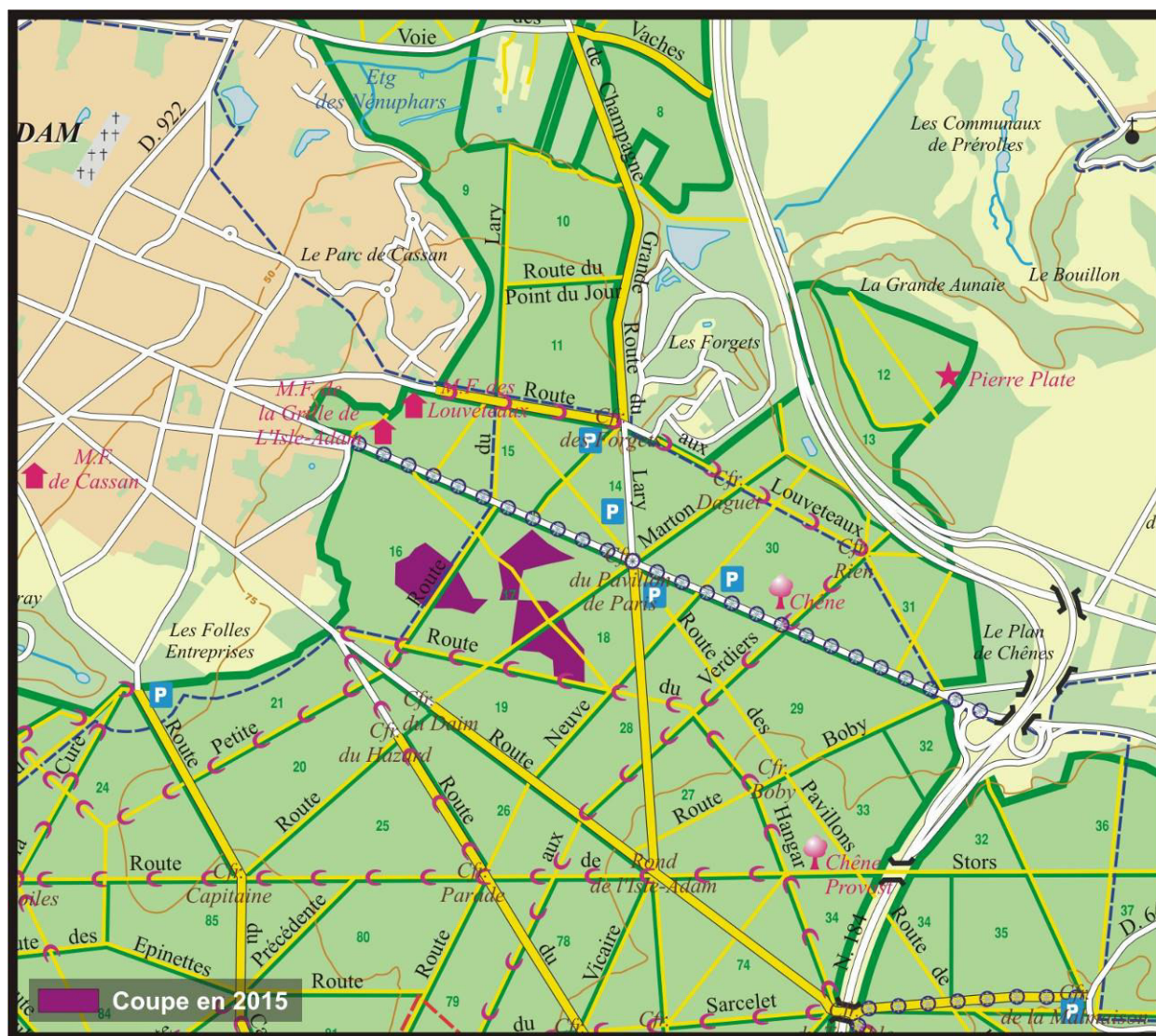
Forêt domaniale de l'Isle-Adam

1^{er} juin 2015

Coupes 2015

Plan de la coupe et de la plantation
parcelles 16, 17, 18

Forêt domaniale de **l'Isle-Adam**



ONF – Agence de Versailles
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles
ag.versailles@onf.fr
www.onf.fr/enforet/isle-adam

Contact ONF agence
Service forêt
Ag.versailles@onf.fr

Contact ONF UT du Val d'Oise
Domaine de Bois Corbon
Route Forestière des Parquets
95390 Saint-Prix